

l'Édition Musicale Vivante

revue mensuelle
le n° 4 francs

abonnement :

france : 40 francs

étranger : 50 francs

chèques postaux : 1246-33



5, rue
du cardinal-mercier
paris (9^e)

Téléphone : TRINITÉ } 23-94
23-95
23-96

Sommaire

UN CRI D'ALARME ■ CRITIQUE DES DISQUES : MUSIQUE SYMPHONIQUE, par Emile VUILLERMOZ
 ■ INSTRUMENTS DIVERS, par Pierre LEROI ■ LES DISQUES DE VIOLON, par Marc PINCHERLE
 ■ LES DISQUES DE DICTION ■ LES DISQUES DE CHANT, par Maurice BEX ■ LES DISQUES
 DE CHANSONS, par Pierre WOLFF ■ L'ÉCRAN SONORE : QUELQUES FILMS, par Emile VUIL-
 LERMOZ ■ LE DISQUE ET L'ÉCRAN, par Pierre WOLFF ■ NOS ÉCHOS ■ COURRIER DU CINÉMA.

UN CRI D'ALARME

Nous avons toujours, dans cette Revue, insisté sur la très importante mission éducatrice que le disque peut remplir, dans notre enseignement national. Nous avons été heureux de constater que notre administration de l'Instruction Publique avait compris, à son tour, la nécessité de faire entrer la musique enregistrée dans la technique pédagogique officielle. Mais, hélas, avec son souci légendaire de n'accorder sa confiance qu'à des fonctionnaires sans doute zélés, mais dont la compétence artistique n'est pas démontrée, notre Ministère de l'Éducation Nationale a accompli, sans s'en douter, une œuvre de propagande dont la médiocrité, pour ne pas dire la nocivité, ont pris les proportions d'un véritable scandale. Nous avons l'intention de dénoncer ici cette déplorable erreur mais, pendant les vacances, notre ami Dominique Sordet nous a devancés. Frappé comme nous de l'œuvre néfaste accomplie — en toute bonne foi d'ailleurs — par des hommes qui avaient eu le tort d'accepter une mission trop lourde pour leurs épaules, Dominique Sordet a publié, dans *Radio-Magazine*, une étude sérieuse et précise que nous tenons à placer sous les yeux de nos lecteurs, parce que nous nous associons pleinement à ses conclusions. Il faut que les amateurs de disques, que les éditeurs de disques, que les compositeurs et, surtout, que les parents des élèves de notre Université sachent de quelle façon on comprend, rue de Grenelle, la question si importante de l'éducation musicale nationale de notre jeunesse.

Voici l'article de Dominique Sordet :

Les dangereuses activités du "Comité Français du Phonographe dans l'Enseignement"

Un « Comité français du phonographe dans l'enseignement » s'est fondé il y a quelques années dans le but hautement louable, d'introduire le phonographe à l'école, de guider le personnel enseignant dans le choix des disques et même de l'initier aux chefs-d'œuvre en lui en proposant l'explication.

Une série de brochures ont été publiées par les soins de ce Comité. Les unes contiennent des listes de disques spécialement choisis. Les autres, des analyses musicales. On trouve ces diverses publications chez Rouart-Lerolle, 29, rue d'Astorg, et chez Durand, place de la Madeleine. Si nous précisons l'endroit où le lecteur peut se les procurer, ce n'est pas, comme on va le voir, pour leur faire une publicité qu'elles ne méritent guère. C'est pour permettre à tous ceux qui s'intéressent à l'emploi du phonographe à l'école de juger sur pièces, de toucher du doigt les erreurs commises et d'en tirer une leçon salutaire.

Pourquoi avons-nous attendu si longtemps avant de jeter un cri d'alarme ? Pour deux raisons. Les « Editions phonomathiques » — tel est le titre passablement pédantesque de la collection — viennent seulement de soumettre leurs travaux à la critique, dans l'espoir probablement de recueillir ses félicitations. Elles sont mal tombées ! Nous connaissons vaguement l'existence de l'entreprise, nous n'avons pas eu l'occasion de regarder de près ses travaux. On nous les soumet. Nous sommes bien obligés d'en dénoncer publiquement les lacunes et les dangers. D'autre part, le grand responsable du choix des disques et l'auteur des notices explicatives, M. Charles Lhopital, inspecteur général de l'Instruction Publique, vient de mourir. Voltaire disait : « On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité. » M. Lhopital vivant, nous aurions eu pour lui les égards dus à son âge et à sa longue carrière administrative. Il n'est plus là, nous lui devons la vérité. Et cette vérité, c'est qu'il s'est trompé. Cet honnête fonctionnaire n'était nullement désigné pour une tâche qui exige, avant tout, un minimum de sensibilité musicale, et un minimum aussi d'expérience phonographique.

Il faut savoir d'abord que le « Comité français du phonographe dans l'enseignement » est composé, pour les deux tiers, d'une façon extravagante. Je ne citerai pas de noms. Il faudrait, pour être équitable, accompagner chacun d'eux de commentaires nuancés et la place me manque (1). Des professeurs et des fonctionnaires fort estimables, mais qui ne sont pas nécessairement habités par la poésie, des administrateurs de journaux corporatifs, un maire de province, un conseiller municipal, y voisinent avec des industriels du disque, dont l'un est un illettré complet, dont un ou deux autres sont connus par leur haine de l'art et de la musique. Pris individuellement, tous les membres de ce « Comité » sont sans doute éminents dans leur spécialité commerciale ou pédagogique, mais les uns, spécialisés dans l'enseignement ou dans la musique, ignorent tout du phonographe et les autres, spécialisés dans le commerce du phonographe, ignorent tout et de la musique et de l'enseignement. Par contre, on cherche en vain, dans cet aréopage, les quelques experts tout désignés pour en faire partie.

Un Comité qui se donne une sorte d'allure officielle, puisqu'il est composé surtout de hauts fonctionnaires, puisqu'il est présidé par un ancien ministre, aurait dû prendre la précaution élémentaire de s'adjoindre de vraies compétences.

Il ne l'a pas fait. Nous allons voir son beau travail.

Une des premières erreurs du « Comité français du phonographe dans l'enseignement » a été d'établir des listes de disques beaucoup trop longues, encombrées de mauvais enregistrements et d'interprétations discutables ou déplorables.

Pour maintenir entre les éditeurs une sorte d'équilibre commercial, les rédacteurs du Comité ont jugé plus prudent, dans bien des cas, de ne pas choisir. Ils recommandent indistinctement plusieurs éditions d'un même ouvrage ou d'un même morceau ; c'est ainsi que la Symphonie de Franck et l'ouverture de La Flûte enchantée figurent trois fois, et La Chanson du roi de Thulé, six fois. Alors, à quoi servent ces listes ? Autant consulter simplement l'excellent répertoire des disques parus en France qu'on trouve à l'Office général de la musique, et qui à l'avantage au moins d'être complet.

Les anomalies et les oublis fourmillent dans cette première liste de disques sélectionnés (janvier 1932), complétée par un supplément (Novembre 1933) qui ne remédie que bien imparfaitement aux lacunes et aux

(1) Je déplore d'y trouver des noms très sympathiques notamment ceux de Jean Bérard et de René Dommenge. Que font-ils dans cette galère ? mais surtout, pourquoi n'y font-ils rien ?

erreurs de la liste originale. En novembre 1933, on n'a pas le droit de recommander un vieil enregistrement de la *Habanera* de Carmen, par Mlle Perelli, alors que quelques mois auparavant a paru celui, un peu froidement accompagné il est vrai, mais superbe et parfait de Mme Ninon Vallin (Pathé X 90030). Quelle drôle d'idée d'accueillir dans une liste de chefs-d'œuvre la *Symphonie du nouveau monde*, de Dvorak, qui est le comble de l'inutilité et de l'ennui, alors que Ravel n'est représenté dans cette même liste que par l'*Alborada del Gracioso* ! Rien de Messager. Rien de Gabriel Pierné. Rien de Reynaldo Hahn. On relèguera ce dernier dans les disques récréatifs, qui font l'objet d'une brochure distincte. En revanche, voici Max Reger, Sibelius, Glazounoff, et voici un échantillon mal choisi de Tchaïkowsky ; bref, tout ce qui est inutile et peu significatif. Et deux éditions de l'ouverture du Calife de Bagdad ! Luxe bien superflu.

Pourquoi d'ailleurs le Comité s'en est-il tenu aux catalogues français ? Son but étant à la fois d'initiation musicale et de propagande phonographique, pourquoi ne pas aller chercher, à travers le vaste monde, les meilleures interprétations, les meilleurs enregistrements des chefs-d'œuvre de la musique ?

Des disquaires spécialisés dans la belle édition étrangère comme MM. Lévi-Alvarès et Dalloz eussent volontiers indiqué au Comité quelques éditions maîtresses parues à Londres, à Berlin, à New-York, non publiées en France, et beaucoup plus désignées pour représenter l'art phonographique et l'art de l'interprétation que les cires parfois quelconquissimes montées en épingles par MM. Charles Lhopital et Maurice Cauchie. Il est impossible actuellement, en effet, de dresser une liste de trois cents disques parfaits, embrassant toute l'histoire de la musique, sans faire appel aux archives étrangères.

Nous verrons tout à l'heure ce que valent les Commentaires, rédigés par M. Charles Lhopital. Je veux signaler maintenant, en passant, une autre lacune des travaux du Comité : le silence complet fait sur la question des appareils, alors qu'il était si nécessaire d'expliquer au maître et à l'élève en quels termes cette question se pose. Une école est pauvre, par définition, et obligée de se contenter de phonographes rudimentaires. Mais quel modèle choisir ? N'était-il pas indispensable de prévenir loyalement l'usager des déformations qu'un phono bon marché inflige aux meilleurs disques ? Sauf erreur, on ne trouve dans la préface de M. Lhopital qu'une seule allusion au matériel phonographique employé : elle vise l'emploi de l'index de réglage et elle est si embrouillée, si confuse, qu'il semble que M. Lhopital n'ait rien compris au fonctionnement de cet organe régulateur. Il était si simple de dire : « Ne vous fiez pas à la graduation des index, réglez la vitesse en « accordant » le disque sur votre piano, si vous en avez un, ou mieux encore en utilisant la petite rondelle en carton qu'on vend partout sous le nom de stroboscope. » Mais M. Charles Lhopital a trouvé mieux : on réglerà la vitesse de rotation d'après les repères de son analyse musicale. Le plateau tournera à la bonne vitesse lorsque le « redoublement de l'accent pathétique » indiqué à la 88^e seconde, ou la « rentrée de thème » indiquée à la 50^e seconde tomberont effectivement à la seconde prévue. Je souhaite du plaisir aux usagers qui pratiquent cette méthode insensée.

Une fois sélectionnés les disques qui, dans l'esprit du « Comité du phonographe », doivent introduire la musique à l'école, il faut mettre les auditeurs en état d'en tirer profit. De là, l'idée de compléter les disques par de courtes analyses, destinées soit à être lues par l'auditeur pendant que le disque tourne, soit à faciliter au professeur les explications dont l'élève a besoin. Les deux premiers cahiers de commentaires ont paru. Ils comportent l'analyse d'environ cinquante faces de disques. Sans doute d'autres cahiers sont-ils en cours de préparation.

Le principe de ce travail est excellent. De même que les meilleurs morceaux de la littérature française ou étrangères font l'objet dans les manuels scolaires, de commentaires plus ou moins ingénieux, de même une page de musique fixée vivante dans l'ébonite peut utilement être assortie d'explications qui faciliteront sa compréhension.

Tout dépend de la qualité des commentaires, c'est-à-dire de l'intelligence, du goût, du tact et du savoir du commentateur. On sait que dans les manuels scolaires les commentaires trahissent souvent la médiocrité d'esprit de leur auteur. Mais il arrive aussi qu'ils soient signés de professeurs ou d'écrivains excellents, pleins de subtilité et d'érudition.

Lorsqu'il s'agit de commenter, non plus un texte écrit, mais une page de musique, la difficulté est considérablement accrue. Car le langage des sons n'a presque aucun rapport avec le langage des mots. Il est proprement intraduisible. Tout au plus pourra-t-on s'amuser au petit jeu des analogies. Opérer entre la pensée qui s'exprime par des mots et celle qui s'exprime par des rythmes et des sons, des rapprochements plus ou moins subtils, dégager plus ou moins arbitrairement un parallélisme, surprendre une identité, est un art véritable, qui demande beaucoup de sensibilité et une grande virtuosité de plume.

On peut d'ailleurs commenter un texte musical sans chercher à le traduire. On peut s'en tenir aux côtés, aux précisions d'ordre historique, aux faits et aux dates. On peut, en présence d'une page de musique, rédiger une analyse purement technique, pénétrer dans sa texture harmonique, parler modulations, tonalités,

accords, ou timbres. On peut enfin, lorsque le musicien a construit sa musique sur un thème littéraire, rappeler ce thème, et essayer de mettre en évidence la parenté des images musicales et des images pittoresques ou sentimentales qui les ont inspirées. On voit de combien de façons différentes le commentaire d'une musique peut être conçu.

M. Charles Lhopital qui suit l'audition musicale pas à pas, chronomètre en main, a mêlé tous ces genres de commentaires. A la dix-septième seconde, il aperçoit un thème dont il cherche à « traduire » le caractère et qu'il qualifie de diabolique. A la vingtième, il note une entrée de clarinette. A la trentième, il découvre un accord plein de douceur qui lui paraît personnifier l'héroïne. L'enchevêtrement des explications, les unes purement musicales, les autres littéraires, est, je le reconnais, difficilement évitable et les meilleurs auteurs y ont été entraînés. L'erreur de M. Lhopital, est le mot à mot, c'est l'excès de conscience avec laquelle il décrit, seconde par seconde, au fur et à mesure qu'il se déroule, le paysage sonore. Cette énumération laborieuse et puéride de détails inégalement importants présente-t-elle un intérêt réel ? Je n'arrive pas à le croire. A vrai dire, ce qui manque à ces analyses minutieuses, c'est l'« intelligence », l'art de distinguer l'essentiel de l'accessoire ; c'est aussi la sensibilité qui persuade et exalte. Ce décortiquage, tel qu'il est effectué, dégage une impression d'inutilité, d'ennui, de fatras. Bien que les Commentaires de M. Lhopital soient la partie la plus sérieuse de son travail, il faut reconnaître qu'ils manquent singulièrement d'éclat. Le « Comité français du phonographe dans l'enseignement » se devait d'attacher son nom à un travail d'une autre classe.

J'arrive maintenant aux deux documents les plus fâcheux publiés sous le patronage du « Comité du phonographe dans l'enseignement ».

Le premier est une liste de disques intitulée : « Disques de formation du goût musical ». Il serait injuste de dire qu'on ne rencontre pas ça et là, dans cette liste de quatre-vingts enregistrements, quelques cires de haute qualité. Mais on y trouve surtout des disques de rebut, de ces disques dont un collectionneur avisé ne veut à aucun prix, soit parce que la gravure en est médiocre ou détestable, soit parce que l'interprétation en est dépourvue d'intérêt. Ces mauvais disques ont été pieusement réunis là, pour la seule raison que le titre et le caractère du morceau correspondent au plan théorique d'initiation musicale dressé par MM. les professeurs.

J'admets que ce plan soit logique. Logique ou non, au fond, peu importe. L'essentiel était de faire entendre à l'élève quelques exemples parfaits. Il s'agissait d'offrir aux sensibilités et aux intelligences enfantines qu'on se propose de cultiver un plaisir complet et une leçon de goût. On s'est contenté, le plus souvent, de choisir, sur catalogue, « des titres », sans aucun souci des réalités artistiques. C'est ainsi qu'on fait entendre aux enfants Le Retour du marin et Le Pauvre Laboureur à juste titre, car ce sont d'émouvantes chansons populaires, mais on se garde bien de donner la préférence à la version de M. Reynaldo Hahn, M. Reynaldo Hahn, qui est l'intelligence personnifiée, représente, pour certains officiels de l'enseignement primaire, l'ennemi. On lui préfère des comparses. Autre exemple : on fait entendre aux enfants d'innombrables chœurs de professeurs de la Ville de Paris, mais on oublie volontairement le chef-d'œuvre exquis qu'est La Belle Aronde, par la Chanterie de la Renaissance chorale non revêtue de l'estampille municipale.

Au lieu de choisir avec amour, avec intelligence, des pièces de collections, des merveilles irréprochables et riches de signification, on a rempli des bordereaux, des colonnes et des états, en montrant parfois le bout de l'oreille, l'esprit de clan et de parti.

Dans le chapitre intitulé : Danses régionales figurent sept disques dont il suffira d'indiquer les titres pour montrer l'incohérence, l'ignorance, la sottise qui ont présidé à leur choix. Admettons que la Bourrée de Canteloube soit auvergnate et le Rigaudon de Monsigny provençal. Peut-on dire que les Danses norvégiennes, de Grieg, constituent vraiment des échantillons typiques de la musique de danse scandinave ? Une valse viennoise est-elle une « danse régionale » ? Quelle bizarrerie, en tout cas, lorsque sept disques en tout et pour tout résument ce que l'auteur de la brochure appelle les danses régionales, que de signaler deux éditions différentes du Beau Danube bleu ! Sur ces deux éditions d'ailleurs, l'une au moins, celle de Rode, est affreuse, impossible. Que vient-elle faire là ? Pourquoi avoir recommandé les Danses slaves de Dvorak, fabrication académique, et non pas le savoureux Hopak, de Moussorgsky, qui, lui est une vraie danse russe ? Pourquoi enfin l'Espagne n'est-elle pas représentée ? Dans aucun pays au monde, on ne rencontre une variété plus grande de danses « régionales », depuis le zortzico basque jusqu'à la seguidilla andalouse ou manchega, en passant par la jota aragonaise. Et l'on avouera que Granados, Albenitz, Falla n'eussent pas été déplacés dans une anthologie « dansante » où Dvorak et Grieg occupent les places d'honneur.

Le bouquet, ce sont les disques dits de « divertissement ». Au nombre de huit cents, ils font l'objet d'une brochure distincte. M. Charles Lhopital explique dans la préface que ces disques n'offensent ni l'art, ni la morale. La morale, peut-être. Mais trois cents de ces disques, au moins, offensent la délicatesse et la raison.

Sous prétexte qu'il ne s'agit pas ici d'instruction mais de divertissement, le « Comité français du phonographe dans l'enseignement » s'est fait le propagandiste des pires niaiseries musicales, le champion du « tout-venant » qui encombre les catalogues des maisons d'édition.

Tous les mauvais orchestres sont là, tous les chanteurs qui ont fait faillite devant le micro ou ailleurs, et toutes les musiques qui ne sont pas de la musique : La Comtesse Maritza, de Kalman (!), des morceaux de genre pour siffleurs, mandolinistes, tziganes de brasserie, les « accordéons » d'Emile Vacher et de Fredo Gardoni, les orchestres argentins et leurs éœurants répertoires.

Nous n'entendons pas ici nous mêler des opinions et des préférences de ceux de nos concitoyens qui s'accommodent de ces musiques et même y prennent, c'est leur droit, du plaisir. Nous estimons seulement qu'un Comité qui s'est arrogé la mission d'éduquer le goût de la jeunesse française et de conseiller les maîtres de cette jeunesse sort de son rôle en couvrant de son pavillon une marchandise purement commerciale qui, d'ailleurs, n'a pas besoin de cette publicité inattendue pour se vendre et répandre son poison.

Nous estimons enfin que le ministre de l'Education nationale avait un autre emploi à faire des deniers publics que « d'honorer de sa souscription » des travaux qui seraient inoffensifs s'ils étaient l'œuvre d'un amateur ou d'un critique quelconque, qui deviennent très dangereux à partir du moment où le public est tenté de leur attribuer un caractère officiel.

Le « Comité français du phonographe dans l'enseignement » pouvait rendre de précieux services à la musique et au phonographe. J'ignore de quels résultats il peut se prévaloir. Mais ses travaux me paraissent, dans l'ensemble, lamentables. Ils ne peuvent faire illusion qu'aux ignorants. Je laisse à d'autres le soin de tirer de ces constatations les conclusions et les leçons qui s'imposent.

A ce réquisitoire auquel tous les discophiles et surtout tous les musiciens s'associeront sans hésiter, M. Maurice Cauchie, membre du Comité du Phonographe dans l'Enseignement, a répondu par la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir de ne pas séparer de l'article qui l'a provoquée. Elle ne fait d'ailleurs que confirmer les accusations de Dominique Sordet et accroître les légitimes inquiétudes de tous ceux qui voient la cause de l'enseignement par le disque, confiée à des esthéticiens aussi inexpérimentés.

M. Dominique Sordet vient de consacrer une série d'articles à ce qu'il appelle « les dangereuses activités du Comité français du phonographe dans l'enseignement ». Dans l'un d'eux (19 août), il a fait le procès de la « liste verte » publiée par ce comité, liste dans laquelle il critique sévèrement le choix des œuvres, le choix des enregistrements et les lacunes de la préface.

La préface étant l'œuvre (signée) de Charles l'Hôpital, je ne suis pas qualifié pour la défendre. Au contraire, en ce qui concerne le choix des œuvres et celui des enregistrements, pour lesquels M. Sordet incrimine Ch. l'Hôpital et moi, je suis bien plus coupable que ne le croit mon confrère : 1^o Je suis à peu près seul responsable du choix des œuvres, l'intervention de Ch. l'Hôpital s'étant bornée, après que j'eus élaboré ma liste, à me demander d'examiner avec lui la possibilité de l'addition ou de la suppression de cinq ou six œuvres; 2^o Je suis seul responsable du choix des enregistrements. Dans ces conditions, les critiques amères de M. Sordet sur ces deux points ne concernent que moi, et j'ai pensé qu'on voudrait bien me permettre, dans cette même revue, de justifier mon travail.

1^o Pour le choix des œuvres, j'ai été guidé avant tout par l'impérieuse nécessité de travailler à la suppression des œillères que bien des musiciens français doivent à une éducation musicale vicieuse, et qui les empêchent de s'intéresser à d'autres œuvres que celles qui émanent d'un minuscule consortium d'une quinzaine de compositeurs, arbitrairement dénommés « grands maîtres ». Partant de ce principe qu'il n'y a pas de grands compositeurs et de compositeurs secondaires, mais seulement de belles œuvres et des œuvres sans intérêt, j'ai tenu essentiellement, dans cette liste destinée à former le goût musical des enfants (et aussi des adultes éducatibles, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas encore été contaminés par des gens à œillères) j'ai tenu, dis-je, à introduire le plus grand nombre possible de chefs-d'œuvre méconnus (méconnus en France), sans me soucier du degré

actuel de célébrité de leurs auteurs et de l'opinion qu'il est de bon ton d'avoir sur eux. Si l'on veut bien, dans l'éducation musicale des jeunes gens, se servir de ma liste dans cet esprit et, en outre, ne leur révéler les noms des compositeurs qu'après plusieurs auditions commentées, on formera des musiciens au jugement parfaitement personnel et non pas basé sur des clichés ; des musiciens qui ne craindront pas de dire hautement que telle ouverture de Cherubini ou de Spontini vaut bien celles de Beethoven ; des musiciens qui ne se donneront pas le ridicule de prétendre que Weber est supérieur à Hérold ; qui sauront que, depuis la mort de Wagner jusqu'en 1914, l'école allemande n'a pas consisté qu'en Brahms et M. Richard Strauss, mais que Max Reger, entre bien d'autres, est un astre de première grandeur, dont l'importance n'est pas moindre que celle de César Franck ; des musiciens qui proclameront sans hésiter que la plus belle ouverture du XVIII^e siècle ne doit pas être cherchée parmi celles de Gluck ni celles de Mozart, mais que c'est incontestablement celle du Calife de Bagdad, de Boieldieu. Voilà dans quel but j'ai procédé au choix des œuvres : on voit combien M. Sordet s'était trompé s'il s'attendait à trouver dans ma liste un écho des pauvres programmes routiniers de nos prétendus « grands » concerts. En ce qui concerne la symphonie Le Nouveau Monde, de Dvorak, elle est, n'en déplaise à M. Sordet, aussi séduisante que savante, et je ne vois aucune symphonie postérieure à 1870 qui puisse lui être préférée. Quand aux compositeurs vivants, que mon confrère me reproche d'avoir un peu négligés, Ch. l'Hôpital aurait préféré qu'ils fussent complètement éliminés, ainsi d'ailleurs que toute la musique du XX^e siècle : ç'eût peut-être été le parti le plus sage, car l'étude prématurée de cette musique est plus nuisible qu'utile ; quoi qu'il en soit, M. Ravel aurait tort de se plaindre d'être représenté par son Alborada del gracioso, car c'est bien le morceau le plus propre à faire aimer ce compositeur.

2^o Pour le choix des enregistrements, je ne l'ai fait qu'après avoir entendu tous les enregistrements d'une même œuvre qui existent sur les catalogues français ; j'ai en outre entendu, grâce à l'obligeance des maisons Columbia et Gramophone, un nombre important de disques de leurs catalogues étrangers et j'ai obtenu d'elles qu'elles inscrivent à leur catalogue français (ou se chargent de procurer régulièrement) ceux de ces disques que j'ai portés sur ma liste. M. Sordet trouve d'abord étrange que je mentionne plusieurs enregistrements d'une même œuvre : c'est plutôt cette critique qui semble étrange à tout lecteur ; il est bien évident qu'il s'agit d'enregistrements auxquels j'ai trouvé des qualités équivalentes et je ne vois pas pourquoi j'aurais usé d'arbitraire pour n'en désigner qu'un seul. Puis mon confrère me reproche de recommander parfois de vieux enregistrements, alors qu'il en existe de plus récents, mais cela tient tout simplement à ce que nous ne nous plaçons pas, lui et moi, au même point de vue pour juger de la valeur d'un disque, et que les enregistrements récents auxquels il fait allusion sont, pour moi, beaucoup moins bons que certains enregistrements anciens. Que m'importe, en effet, qu'un enregistrement ait bénéficié de cinq ans de progrès dans la technique phonographie, si le chef d'orchestre a supprimé les reprises ? ou si les mouvements adoptés par lui sont faux ? ou si l'on n'entend pas les basses ? ou si l'intensité de la partie vocale empêche d'entendre les détails de l'orchestration ? L'enregistrement récent de la habanera de Carmen que me conseille M. Sordet a été rejeté par moi, parce qu'on y a supprimé les chœurs et que la voix couvre l'orchestre (le vieil enregistrement de Mlle Perelli, qui respecte la partition, n'est d'ailleurs nullement périmé comme l'insinue M. Sordet : il est d'une sonorité très satisfaisante). De même, ce n'est pas la production symphonique de ces derniers mois (Symphonie inachevée de Schubert, symphonies de Beethoven), accueillie par la plupart des critiques de disques à grand fracas d'éloges, qui modifiera en rien ma liste, tant les basses de ces enregistrements sont faibles : faisons des vœux ardents pour que la maison Pathé ne supprime jamais son vieil enregistrement de la Symphonie inachevée, le seul qui ait des basses sonores ; mais hélas ! dans sa rage de rénovation, elle a déjà supprimé bien d'autres enregistrements qui, quoique vieux, étaient les meilleurs.

M. Maurice Cauchie émet, dans la déclaration qu'on vient de lire, un certain nombre d'aphorismes qui le condamnent beaucoup plus sévèrement que ne l'a fait l'article de Dominique Sordet. Puisque les directeurs de l'Enseignement primaire, de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement primaire de la Seine patronnent de leur haute autorité le travail exécuté par M. Maurice Cauchie sous le nom de M. Charles l'Hôpital, nous croyons indispensable de leur signaler la gravité de la responsabilité qu'ils ont prise. Voilà pourquoi nous avons tenu à exposer en pleine lumière les pièces de ce procès qui, évidemment, ne fait que commencer.

E. M. V.